Image not found or type unknown

Déblocage de caution bancaire

Par **Julien**, le **23/04/2010** à **00:50**

Bonjour,

Pour avoir mon appartement, j'ai du bloquer une caution bancaire de 8.000 €, valeur d'un an de loyer.

Dès le mois prochain, je récupèrerai cette caution qui est actuellement bloquée dans ma banque, au C.C.I. Cependant, dans cette même banque, j'ai un découvert de 3.500 € sur mon compte courant. Je souhaite débloquer ma caution et ne rendre qu'une partie de mon découvert. Cela est'il possible ?
Lorsque ma banque va me débloquer la caution, peut'elle se servir dessus sans mon accord ? Peut'elle continuer à la bloquer tant que je ne m'engage pas à rembourser toute la somme ? Je me demandais si la banque était obligée de me faire un chêque pour me restituer cette somme ou si elle peut directement faire un virement sur mon compte courant afin de reboucher le decouvert ?

Voilà ,sachez que je souhaite rembourser ma banque mais je ne souhaite pas rembourser les intérêts qui se révèlent être à + de 1.000 €.

Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés